



HALLOWEEN 2018

REGLEMENT CONCOURS DE CITROUILLES

Concours ouvert à toutes les familles 1 citrouille par famille creusée, sculptée, décorée...

L'élément principal de l'œuvre doit être une citrouille.
Chaque famille ne peut présenter qu'une œuvre.
Les familles doivent joindre un titre à leur œuvre.

Des objets, papiers, tissus et matériaux de toutes sortes peuvent être utilisés. Il est également possible d'habiller les citrouilles. Interdictions : accessoires électriques, bougies, animaux morts ou vivants.

Les familles doivent déposer leur citrouille le mercredi 31 octobre entre 10h et 13h Place Louis XIV au stand d'accueil du village d'animations. Les citrouilles seront exposées de 15h à 18h et jugées par le public. Une urne sera à disposition sur le stand.

Les citrouilles seront jugées sur les critères suivants :

- Originalité de l'œuvre
- Utilisation ingénieuse de matériaux peu coûteux ou recyclés
- Qualité de la réalisation

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne respectant pas ces règles.
Les organisateurs ne sont pas tenus responsables des dégradations occasionnées par le public.

Le vote du public aura lieu le mercredi 31 octobre jusqu'à 17h au stand d'accueil du village d'animations.

Les familles gagnantes autorisent la ville à utiliser leur nom, à photographier et/ou filmer les enfants vainqueurs à des fins de communication sur l'événement, sans autre compensation financière ni mention.

Les citrouilles peuvent être récupérées après l'exposition.
Les citrouilles seront visibles sur la page Facebook de l'Espace jeunes.

Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement.
Le règlement du concours est présent sur le site internet de la ville (www.saintjeandeluz.fr).

Soyez créatifs et bonne chance à vous !...